

Conseil d'administration du 9 mars 2022

Délibération n° 62 Élection du vice-président étudiant

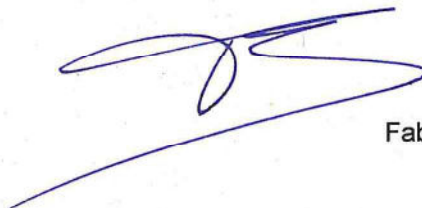
Vu le code de l'éducation nationale,
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,
Vu le procès-verbal du 10 décembre 2021 portant proclamation des résultats des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Reims,
Vu l'arrêté du 21 février 2022 fixant la composition du conseil d'administration du Crous de Reims,

Le Conseil d'administration du Crous de Reims élit Monsieur Ugo MOREAUX en tant que vice-président étudiant pour un mandat de deux ans renouvelable.

Pour : UNANIMITÉ
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Reims, le 9 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration



Fabienne BLAISE